



**COMMUNE DE VALLABRIX
COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vallabrix, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard RIEU, Maire.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, A-M IGNACE-SANGUIN, M. BOUCRY-FRAMMERY, M-H VAUX et Messieurs B.RIEU, L. FRANÇOIS, D. FRANÇOIS

Représentés :

Absents : V. MARTINEZ, T. EVEILLEAU, V. BECAMEL et C. GASSIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, O. PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 7 octobre 2020

2020- 44 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 27 JUILLET 2020 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 27 juillet 2020 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 27 juillet 2020 et ses délibérations.

2020-45 – ASSOCIATION DE PREFIGURATION PROJET PARC NATUREL REGIONAL : VALIDATION DES STATUTS ET ADHESION

Monsieur Bruno JULIEN a présenté le projet du parc naturel régional aux membres du conseil municipal. Il a rappelé les différentes étapes et les aléas de ce projet. Les statuts de l'association de préfiguration ont, dans un premier temps, été écrits par le SMGG et ensuite, modifiés par le PETR Uzège Pont du Gard. Les communes doivent donc, une nouvelle fois, délibérer sur les statuts pour permettre la création de l'association de préfiguration par la Région Occitanie et décider d'y adhérer. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les statuts et décide d'adhérer à l'association de préfiguration.

2020-46 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les demandes de subvention de fonctionnement adressées par les associations à la mairie. Le conseil municipal délibère et décide de verser les subventions suivantes : Association « Les Quincaillers » 500 € afin de contribuer aux frais de la résidence de ce mois d'août ; Association « Sports et Loisirs de Vallabrix » 500 € afin de financer leurs activités. Voté à l'unanimité.

2020-47- BAIL DE LOCATION ANCIENNE CANTINE

Depuis plusieurs mois, la commune loue le local de l'ancienne cantine à une entreprise qui a décidé de cesser son activité. Madame TOUBIANA, pâtissière, proposait de sous louer le local. Afin de lui permettre de lancer son entreprise, le conseil municipal accepte de louer le local au tarif de 200 € par mois à compter du 1^{er} novembre 2020. Un second locataire viendra compléter le local au même tarif. Voté à l'unanimité.